DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DU SENTIER « AU FIL DE LA DORCHE SAUVAGE »

Espace Naturel Sensible
Site Rivières Sauvages de la "Dorche"

© Terre Valserhône Tourisme

JEUDI 23 MAI 2024
WWW.AIN.FR

L'Espace Naturel Sensible (ENS) / Site « Rivières Sauvages » de la Dorche fait partie du réseau des 40 sites ENS labellisés par le Département, représentant un total de 15 500 hectares. Véritables joyaux naturels du Département de l'Ain, les ENS sont des sites aux milieux très diversifiés (tourbières, étangs, lacs, prairies humides, cours d'eau, dunes, espaces boisés, prairies d'alpage, prairies bocagères, grottes, sites géologiques…). Conscient des nombreuses richesses de son territoire, le Département de l'Ain porte une politique nature et biodiversité ambitieuse de préservation et de valorisation de ces ENS.

"Le Département de l'Ain détient un patrimoine d'exception et cache des trésors naturels à découvrir et à contempler. Avec pour ambition de préserver et valoriser cette richesse patrimoniale tout en maîtrisant et gérant la fréquentation, il met en œuvre une politique Nature et Biodiversité et labellise les espaces remarquables et emblématiques en Espaces Naturels Sensibles. Aujourd'hui, l'Ain compte un réseau de 40 ENS représentatifs de la diversité des milieux naturels de son territoire. La labellisation en Espace Naturel Sensible affirme notre volonté politique et environnementale de préserver la richesse des zones humides, tout en valorisant le patrimoine naturel et paysager auprès du grand public".

Marie-Christine Chapel
Vice-présidente du Département de l'Ain
déléguée au tourisme, au patrimoine et à la culture

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

Le label « Site Rivières Sauvages »

Le label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains. Il a un double objectif : reconnaitre la naturalité extraordinaire des rivières, mais aussi honorer l'engagement, le travail et la détermination d'un territoire.

En France, 30 rivières ont obtenu cette distinction, 5 sont dans le département de l'Ain (la Valserine, la Dorche et la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz). Ces rivières emblématiques ont intégré la politique Nature et Biodiversité du Département en étant labellisées Espaces Naturels Sensibles. Les deux démarches partagent de nombreuses valeurs communes de préservation et de valorisation de ces milieux exceptionnels.

Espace Naturel Sensible / Site Rivières Sauvages de la Dorche

De sa source sur les hauteurs du Retord, jusqu'à sa confluence avec le Rhône, la Dorche sillonne sur un linéaire d'environ 12 km. A quelques kilomètres au nord, la Vézeronce a également obtenu le label « Site Rivières Sauvages » sur l'ensemble de son linéaire d'environ 10 km.

En raison de leur proximité, la Dorche et la Vézeronce fonctionnent en binôme et partagent ainsi un plan de gestion unique. Elles sont cependant très différentes et présentent des richesses variées. Toutes deux ont été labellisées ENS et Site Rivières Sauvages en 2016, devenant ainsi les 2e et 3e Rivières Sauvages de France (la 1re étant la Valserine).

La gestion des rivières de la Dorche et de la Vézeronce est confiée à l'Association de Réseau Rivières Sauvages (ARRS). Le Département et l'ARRS travaillent en collaboration pour la préservation de ces rivières emblématiques. Pour répondre aux enjeux locaux, notamment limiter les potentielles dégradations de ces espaces sensibles et fragiles, un plan de gestion pluriannuel est élaboré en lien avec les partenaires locaux.

"Au fil de la Dorche sauvage" : sentier d'interprétation à la découverte de la Dorche

Dans l'objectif de promouvoir la rivière, mais aussi de maîtriser et d'orienter la fréquentation, un sentier d'interprétation a été souhaité et réfléchi.

Ce sentier permet de partir à la découverte de la rivière, de son bassin versant, sa confluence avec le Rhône, et le hameau de Dorche, mais aussi les espèces phares et emblématiques du bassin. Le sentier permet d'appréhender le riche patrimoine culturel et historique local (hameau de Dorche, vignes, celliers, ancien château….) grâce à 9 panneaux d'interprétation travaillés avec l'association locale (la Dorchérane) et la commune. Pour découvrir la cascade secrète de la Dorche, un belvédère a été construit, accessible par un aller/retour d'environ 40 minutes.

➔ Flyer "Au fil de la Dorche Sauvage" disponible à l'office du tourisme « Terre Valserine »

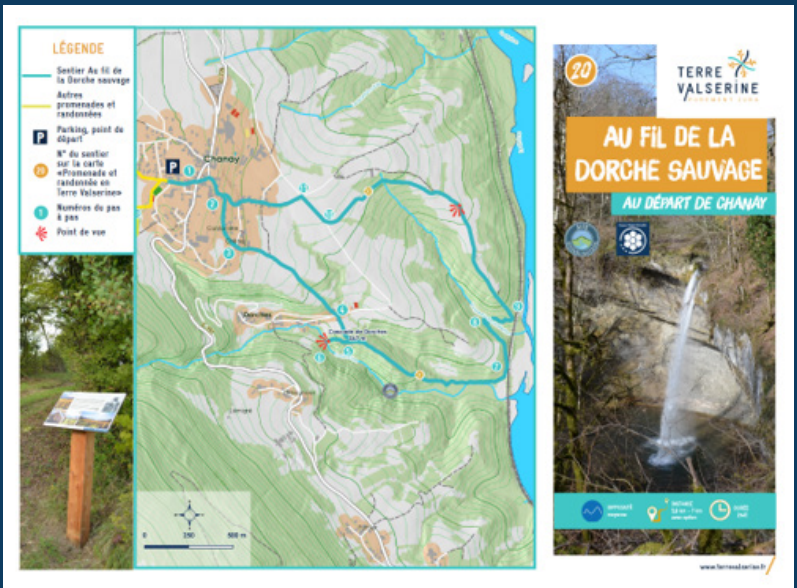

- **Départ du sentier :**
Stade municipal de Chanay
- **Distance et durée :**
7km (2h45) en empruntant l'aller-retour menant au belvédère de la cascade de la Dorche.
- **Difficulté moyenne**
- **Dénivelé positif : 235 m**
- **Balisage jaune**
- **Recommandations :**
Chaussures de marche. Le sentier menant à la cascade est glissant en cas d'intempéries.

A la découverte du patrimoine naturel de l'Ain

De nombreux autres sites sont à découvrir dans le département de l'Ain. On recense 26 sentiers « nature », 17 guides découvertes ainsi qu'une carte touristique des espaces naturels pour partir à la découverte des sites en autonomie. Et près de 200 animations nature sont organisées annuellement pour le grand public, à retrouver intégralement dans le Calendrier des Animations - Saison 2024 .

Photos : © Département de l'Ain, Terre Valserhône Tourisme

CONTACT PRESSE
Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr